

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026

Côté Est Réunion

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Contexte économique et institutionnel.....	3
3. Engagements de la collectivité et politiques locales.....	3
4. Principales orientations budgétaires.....	4
4.1 Recettes prévisionnelles de fonctionnement.....	4
4.2 Dépenses prévisionnelles de fonctionnement.....	6
4.3- Investissements matériels et numériques en recette.....	7
4.4- Investissement matériels et numériques en dépenses.....	8
5. Axes stratégiques de développement.....	9
6. Perspectives financières.....	10
7. Informations obligatoires.....	10
7.1 - La Dette (OBLIGATOIRE - Art L.2312-1 CGCT).....	10
7.2 - Informations relatives au personnel (OBLIGATOIRE - EPCI > 10 000 hab).....	11
7.3 - Politique d'investissement.....	12

1. PRÉAMBULE

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires a pour objectif de présenter les grandes lignes de la stratégie financière de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est de la Réunion - Côté Est Réunion, pour l'exercice 2026. Il constitue un document préparatoire au vote du Budget Primitif et permet d'éclairer les décisions du comité de direction, quant au programme d'actions qui en découlera pour cette année.

2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'Office de Tourisme - Côté Est Réunion - évolue dans un environnement institutionnel structuré autour de la collectivité de tutelle - la CIREST - avec laquelle il entretient une collaboration étroite. Le territoire bénéficie d'un potentiel touristique important, porté par son patrimoine naturel, culturel et événementiel.

L'année 2025 a été marquée dès son entame par le passage du cyclone Garance qui a impacté la Réunion, et en particulier le territoire de la CIREST. De nombreux habitants et entreprises ont en effet subi des dommages sur leurs biens, et pour ces dernières avec pour conséquence des cessations d'activités allant de quelques jours (pour la totalité), à plusieurs semaines, ou mois, voir pour 5 entreprises touristiques à un arrêt définitif de leurs activités.

Dans ce contexte, la CIREST a dédié un fond spécial d'un million d'euros pour leur apporter un premier secours et palier les pertes d'exploitations subit. Côté Est a apporté son concours dans la mise en œuvre de ce dispositif. Ainsi, 1 Equivalent Temps Plein (2 collaboratrices) a été affecté de mars à mai à la Cellule Garance déployée par la Direction Générale Adjointe Attractivité et Rayonnement du Territoire de la CIREST. Cette cellule a assuré durant 3 mois la réception, l'enregistrement et le conseil aux chef.fe.s d'entreprises pour le dépôt de leur dossier de demande d'aide.

Le second semestre 2025 a permis de déployer plus largement le Programme d'actions 2025, validé par le Comité de Direction dès le 18 mars 2025 (Délibération OTI EST - 2025-015).

3. Engagements de la collectivité et politiques locales

Au mois de février 2025, la CIREST a validé sa nouvelle stratégie de développement touristique pluriannuelle. Là encore, Côté Est a apporté sa contribution tout au long du processus d'élaboration : participation aux ateliers et discussion, partage des données et informations, transmission des documents stratégiques de l'Office de tourisme (SADI, Stratégie Promotion, Stratégie Commercialisation...).

La CIREST a ainsi réaffirmé son engagement en faveur du **développement touristique durable et inclusif**. Les orientations stratégiques visent à renforcer

l'attractivité du territoire, à soutenir les acteurs locaux et à valoriser les spécificités culturelles et naturelles. L'Office de Tourisme s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

4. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

4.1 RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

✓ **Produit de la taxe de séjour**

Nonobstant les décalages des versements des produits de la taxe de séjour les deux dernières années, qui en rend la lecture difficilement compréhensible dans les comptes administratifs de 2024 et dans le prochain de 2025, force est de constater que le produit de cette taxe s'est considérablement accru, à la faveur des changements réglementaires contraignant les plates-formes de réservation à effectuer la collecte de celle-ci lors des réservations. En effet, tant pour l'année 2024 que pour l'année 2025, le produit de la Taxe de séjour a dépassé les 200 000€. Aussi, pour l'exercice 2026, la prévision s'établit aux environs à 220 000€.

✓ **Subventions des collectivités**

2 collectivités apportent leur concours au financement de l'office de tourisme : la CIREST et la Région Réunion.

S'agissant de **la CIREST**, en tant que collectivité de tutelle, elle attribue une subvention d'équilibre à son office de tourisme. En effet, cette subvention doit compléter le montant toujours variable de la taxe de séjour, afin de permettre à l'office de tourisme d'assurer les missions de service public confiées. Cette subvention peut faire l'objet en cours ou en fin d'exercice d'un réajustement pour tenir compte du montant réel de taxes de séjour qui aura été perçu, au regard du montant inscrit au BP. Cette subvention pourrait s'établir en 2026 au même niveau qu'en 2025, soit 868 000€.

Pour ce qui concerne **la Région Réunion**, des incertitudes persistent quant à l'engagement à moyen long terme de la collectivité au côté des Offices de tourisme, depuis la fusion de la FRT et de l'IRT, qui forment depuis le 1^{er} janvier 2026 une seule entité, le CRT sous forme juridique d'EPIC. Pour rappel, en 2025, les subventions aux offices de tourisme n'avaient pas été votées lors du vote de son BP par la Région, contrairement aux années précédentes, mais en cours d'année 2025 (DM). Nos derniers échanges informels en fin d'année avec la nouvelle Direction du tourisme de la Région, nous confirment un engagement qui sera sans doute revu à la baisse sans plus de précision. Deux options s'offrent à nous : intégrer sans en connaître l'ampleur exacte une baisse ou tableur sur un maintien au même niveau de la subvention régionale. La première solution serait un signal de défaitisme, alors que la seconde, certes, plus audacieuse, peut-être soutenue par trois arguments :

- Tout d'abord la CIREST est des 5 intercommunalités collectivités de tutelle celle qui soutient le plus son office de tourisme, ce qui serait pour la Région un signal positif ;

- Ensuite la CIREST est des 5 intercommunalités, celle dont le montant et le potentiel de taxe de séjour sont le plus faibles ;
- Enfin, l'actuelle mandature de la Région a fait du rattrapage tant pour l'Est que pour le Sud des priorités.

Aussi, nous proposons dans le cadre des Orientations budgétaires de prévoir une baisse de 20% de la participation de la Région Réunion au co-financement de notre programme d'actions, soit une subvention qui en 2026 serait de 310 400€. (264 000€ au titre des subventions d'exploitation, finançant les actions et 46 400€ au titre des investissements).

✓ **Autres subventions**

L'office de tourisme poursuit son partenariat avec **le Parc National**, nous permettant de mutualiser 2 salariés partiellement mis à disposition du Parc National. Ceux-ci assurent la médiation de la Maison du Parc à la Plaine-des-Palmistes ainsi que les missions d'accueil, d'information et de conseil en séjour au BIT pour l'office de tourisme dans ce même lieu. À noter, en 2026, une baisse de la participation du Parc National, dont la contribution passera de 75% à 60%. En effet, le Parc National a souhaité réajuster sa participation, car les missions liées notamment aux événements ne sont plus réalisées. Pour l'office de tourisme, bien que cette diminution soit un coût - même faible - supplémentaire, c'est en même temps la possibilité de récupérer 2 journées supplémentaires par semaine lors desquels ces 2 personnels viendront renforcer les équipes des deux autres BIT, dans lesquels 2 postes ne sont pas pourvu depuis 8 mois pour Sainte Anne et depuis 3 mois pour Hell-Bourg. La contribution du Parc National en 2026 sera de 46 800 € (60% de 78000 € correspondant au BRUT chargé de l'année 2025).

✓ **Produits d'exploitation (billetterie, boutique, visites guidées) :**

Les produits d'exploitation proviennent d'une part de la Boutique des artisans implantée dans le BIT de Sainte-Anne, et d'autre part de la commercialisation des prestations touristiques des prestataires - partenaires (de l'office de tourisme et/ou du CRT), vendues par l'office de tourisme.

S'agissant des recettes de **la Boutique**, en 2025 elles ont subi un net recul 17% consécutif au Cyclone qui a conduit à la fermeture de l'église de Sainte-Anne et à la neutralisation de 2/3 du parking. Celui-ci est donc moins disponible pour les visiteurs et clients venus en voiture de tourisme, ainsi que pour les bus, pour lesquels non seulement le stationnement, mais aussi la circulation sur ce parking réduit est extrêmement compliquée. Des échanges techniques ont eu lieu avec la commune de Saint-Benoît concernant le rétablissement du stationnement le 17 décembre dernier. Nous leur avons fait deux propositions en vue de rétablir rapidement le parking dans son intégralité. En effet, il faut rappeler que la fermeture de l'église est la conséquence des dégâts du cyclone. Compte tenu de l'ampleur des travaux, des procédures et des travaux à venir, celle-ci ne devrait pas rouvrir avant deux ans minimums. Aussi, nous avons proposé de déplacer le chapiteau installé sur le parking soit dans la cour de la cure, soit sur le square Jean CARIOUX situé devant le BIT. Ces propositions sont à l'étude de la direction du service technique de la mairie, et seront soumises après vérification de leur faisabilité à l'autorité communale pour validation

et engagement. Néanmoins, plusieurs mois seront nécessaires à la mise en œuvre de la solution qui sera retenue.

Dans ce contexte, il convient d'adopter une posture de prudence, en prévoyant des recettes sensiblement identiques au BP 2025, soit 100 000 €.

Pour ce qui concerne **la Commercialisation des prestations touristiques**, l'année 2025 a connu également une baisse des recettes, qui peut s'expliquer par la combinaison de plusieurs facteurs. Tout d'abord il faut souligner que la majorité des prestations commercialisées par l'office de tourisme sont des prestations de loisirs, d'activités et des visites. Or dans un contexte global de morosité économique, ce sont ces prestations qui sont sacrifiées, contrairement aux prestations qu'on peut considérer comme obligatoires, tel que le transport (aérien ou les locations de voitures), l'hébergement et la restauration. Un second facteur à prendre en compte c'est la réduction des effectifs des services accueil et conseil (Pôle 1) et commercialisation (Pôle 2). Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, le premier a perdu 2 Conseillères en séjour, qui n'ont pas été remplacés. À cette baisse d'un quart de l'effectif en capacité de stimuler la clientèle individuelle, au Pôle 1, s'ajoute une baisse de 40% de l'effectif du Pôle 2 (de 5 à 3) directement affecté à ces missions. Ce service qui assure la production des offres et leurs suivis (individuel et groupe) s'est retrouvé avec moins de ressources ce qui casse la dynamique relancer mi 2024 avec la nouvelle stratégie de commercialisation.

Aussi pour 2026, comme pour la boutique il conviendra d'adopter une posture de prudence, en prévoyant des recettes de l'ordre de 275 000€.

Tableau des recettes prévisionnelles

Désignation	Montant TTC
Taxe de séjour	220 000 €
Subventions de la collectivité	1 184 575 €
Produits d'exploitation	375 000 €
MAD	52 277 €
Autres (titre restaurant)	40 000 €
TOTAL	1 871 852 €

4.2 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

✓ Dépenses de personnel :

L'office de tourisme établissement public, est avant tout une entreprise de service, et principalement de services publics. À ce titre, son 1er poste de dépense est celui du personnel, qui représentait en 2025 60% de ses dépenses. Depuis 2024, l'office de tourisme a repris sa tendance baissière des effectifs, passés de 28 au 31/12 2023 à 26 1 an plus tard et à 23 au 31/12/2025. Néanmoins, cette réduction ne se traduit pas dans les dépenses. En effet, deux facteurs viennent expliquer cela. Tout d'abord les dettes sociales accumulées depuis 2023 (un peu plus de 220 000€ impayés et majorations incluses), continuent de peser et pèserons encore (certes de façon

dégressive à mesure qu'elles seront payées dans le cadre d'un plan d'apurement sur 36 mois engagé depuis janvier 2025) jusqu'en 2027. À cela s'ajoutent les réévaluations conventionnelles annuelles.

Avec un effectif réduit et en tenant compte des deux facteurs précédemment indiqués, les dépenses de personnel à prévoir en 2026 seront de 1 232 000€.

✓ **Dépenses de communication et promotion :**

Dans un contexte d'incertitude tel qu'évoqué précédemment pour les recettes, il convient d'agir avec prudence pour les dépenses de promotion. Celles-ci devraient représenter un montant total 67 800€. À noter qu'à ce montant relativement faible, il convient de considérer les dépenses de personnel, qui a consacré près de 2 tiers de son temps à la production. Ainsi, la majeure partie des actions de promotion réalisées par l'office de tourisme se chiffre en temps - homme, plus qu'en achat de prestations, qui sont les seules dépenses mentionnées dans ce paragraphe.

✓ **Dépenses de commercialisation (billetterie, boutique, visites guidées)**

Les dépenses réalisées pour la commercialisation (boutique et prestations touristiques), sont programmées en fonction des recettes prévisionnelles desquelles sont déduites les marges commerciales conclues avec chaque partenaire.

Pour la boutique, un prévisionnel de dépense permet d'envisager une dépense de 80 000 € ;

Pour la commercialisation des prestations touristiques, la marge est de 10%. Aussi le prévisionnel de dépenses pour l'achat de ces prestations est de 250 000€.

✓ **Entretien, fonctionnement des locaux et autres dépenses de fonctionnement de l'établissement :**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (hors personnel et actions) de l'établissement en dehors des dépenses précédemment citées s'est établi en 2025 à un total de 155 060,98 €. En 2026, comme les années précédentes, nous nous efforcerons de contenir ces dépenses, qui représentent un peu moins de 10% de nos dépenses totales.

Tableau des dépenses d'investissements

Désignation	Montant TTC
Charges de personnel	1 231 364 €
Entretien et fonctionnement	155 061 €
P1-Qualité RSE	13 800 €
P3-Communication et promotion	74 955 €
P2-Commercialisation	250 000 €

P1-Boutique	80 000 €
P4-Coordination	56 285 €
P2-Production	5 887 €
P1/P2-Salon CE	4 500 €
TOTAL	1 871 852 €

4.3- INVESTISSEMENTS MATÉRIELS ET NUMÉRIQUES EN RECETTE

- L'office de tourisme sollicitera la Région Réunion, avec une baisse probable de la subvention d'investissement de la Région. En ce sens, une baisse de 20% et envisagée par rapport à 2025, faisant passer la subvention de 58 000€ à un peu moins de 45 000€.
- Une subvention du même montant prévisionnel sera sollicitée auprès de la CIREST soit, 13 996 €

4.4- INVESTISSEMENT MATÉRIELS ET NUMÉRIQUES EN DÉPENSES

L'établissement n'a pas vocation dans ses missions actuelles à réaliser à l'instar d'une collectivité d'investissement autre que ceux qui sont nécessaires et indispensable pour son fonctionnement. Pour cela, il convient de prévoir un minimum d'investissement qui peut se classer en 3 catégories :

- Les investissements nécessaires à l'aménagement : acquisition et installation d'un totem pour le BIT et la boutique à Sainte-Anne, Mise à jour de la signalétique classement & qualité, renouvellement des équipements système d'alarme et autres - 17% des investissements
- Les investissements numériques en faveur du territoire : acquisition d'images pour la promotion du territoire (vidéos), et de diverses licences nécessaires à l'exploitation des outils numériques - 47 % des investissements
- Les acquisitions de matériel et mobilier : renouvellement d'équipements et acquisition de nouveaux équipements numériques - 36% des investissements.

Aménagement et agencements		TOTAL
Enseigne et signalétique	Totem pour BIT de St Benoit	4 000 €
Enseigne et signalétique	DEX + OT Catégorie I dans les BIT	1 001 €
Stand - Foire et salons	Roue jeu concours	2 856 €
Sous total		7 857 €
Actions numériques en faveur du territoire		
Frais d'ét*, Conc*, brev*, lic*	Divers logiciels (travail en réseau, PAO...)	10 855 €
Frais d'ét*, Conc*, brev*, lic*	Acquisition d'image	20 000 €
Frais d'ét*, Conc*, brev*, lic*	Acquisition d'un logiciel commercialisation groupe	6 000 €
Sous total		36 855 €
Acquisition de matériel et mobilier		
Matériel informatique	Renouvellement partiel du matériel informatique	8 464 €
Matériel informatique	Equipement audio/vidéo de la salle de réunion pour les Visio	5 654 €
Sous total		14 118 €
TOTAL		58 830 €

5. AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

L'office de tourisme poursuivra en 2026 la mise en œuvre de ses actions sur la base de ses 3 piliers stratégiques que sont le SADI, la Stratégie de promotion et la Stratégie de commercialisation, en cohérence avec la Stratégie de développement touristique de la CIREST (SDTEst). Le programme se déclinera à partir des 4 axes suivants :

- La consolidation du réseau d'accueil et d'information touristique du territoire à partir de ses 3 BIT
- La promotion de la destination en valorisant ses filières prioritaires définies dans la SDTEst
- La coordination des acteurs du tourisme du territoire
- La mise en marché de l'offre du territoire

✓ **Consolidation du réseau d'accueil et d'information touristique**

Largement engagée depuis 2021, la consolidation de ce réseau se base sur les 3 BIT de Salazie, la Plaine-des-Palmistes et St Benoit, relayé par des ambassadeurs (prestataires touristiques-partenaires), sans oublier l'accueil en distanciel, via les outils numériques.

✓ **La promotion de la destination**

Côté Est inscrit ses actions de promotion autour des 3 filières supports définies dans la SDT :

- Nature - randonnée - paysages et écosystème d'exception ;
- Volcan ;
- Évènementiel culturel et festivités et patrimoine.

Et des 2 filières contributives :

- Sports de pleine nature et eaux vives
- Gastronomie et agrotourisme

Les actions de promotion seront véhiculées notamment via l'écosystème digital, les grands événements du territoire, les différents supports d'édition et les médias traditionnels. Il s'agira par ailleurs de poursuivre les efforts déjà entrepris pour améliorer l'image du territoire auprès des clientèles cibles, telles qu'elles ont été définies dans la Stratégie de commercialisation.

✓ **La coordination des acteurs du tourisme du territoire**

La coordination des acteurs est et sera un axe important de l'action de Côté Est, qui contribuera au développement d'une gouvernance partagée, telle qu'elle a été définie dans les 4 chantiers opérationnels du SDTEst. Pour cela Côté poursuivra ses actions par :

- Les rencontres thématiques et les ateliers numériques
- Les éductours
- L'ingénierie et l'observation touristique. L'office de tourisme expérimentera des accompagnements personnalisés des hébergeurs en proposant des diagnostics - actions parcours client.

✓ **La mise en marché de l'offre du territoire**

Il s'agira de poursuivre la mise en marché via la boutique des produits artisanaux, et via les BIT, la plateforme régionale du CRT, les sites internet de Côté Est et du CRT, et autres canaux de distribution des offres de prestations et services à destination des différentes clientèles cibles telles qu'elles ont été définies dans la Stratégie de commercialisation et mise en marché.

- Développer la commercialisation individuelle
- Intensifier les ventes B to B
- Développer le packaging des offres
- Poursuivre le développement d'une gamme péï pour la boutique

✓ **Responsabilité Sociale des Entreprises**

Enfin, après avoir obtenu sa certification Destination d'Excellence, et renouvelé son classement en Catégorie I des Offices de Tourisme, nous souhaitons nous engager dans la démarche RSE. À cette fin, nous travaillerons à l'élaboration de la stratégie RSE de Côté Est Réunion, sous la houlette de notre Référente qualité, formée en 2025 au pilotage RSE.

6. PERSPECTIVES FINANCIÈRES

La perspective budgétaire de 2026 est donc particulièrement délicate, dans un contexte de baisse des subventions de la Région Réunion. La progression ces 2 dernières années du produit de la taxe de séjour, et le levier principal d'accroissement des recettes. Mais il implique qu'une stratégie soit élaborée pour poursuivre cette progression, articulée autour de 3 axes :

- Améliorer la perception de la taxe par un suivi régulier et l'accompagnement des prestataires pour qu'ils puissent effectuer leur déclaration et leur versement,
- Engager une réflexion sur la tarification de la taxe de séjour en vue d'une délibération avant le 1er juillet 2026 pour application en 2027,
- Enfin, il conviendrait dès le début de la nouvelle mandature de communiquer sur cette volonté afin que chacun et notamment les prestataires touristiques se sentent concernés et puissent ainsi s'impliquer

Bien entendu, l'office de tourisme doit aussi par sa communication faire savoir à quoi et comment sont utilisés les fonds résultant de la Taxe de séjour.

7. INFORMATIONS OBLIGATOIRES

7.1 - LA DETTE (OBLIGATOIRE - ART L.2312-1 CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la situation de l'endettement de l'établissement se décompose comme suit :

Dettes financières (Emprunts bancaires)

Au 1er janvier 2026, l'Office de Tourisme Intercommunal ne porte aucune dette bancaire à long ou moyen terme. Aucune souscription d'emprunt bancaire n'est envisagée pour l'exercice 2026.

Plan d'apurement (Dettes sociales)

L'établissement exécute un plan d'apurement validé par le Service de Gestion Comptable (SGC) afin de régulariser un passif de cotisations sociales (exercices antérieurs).

Cet engagement se traduit par un prélèvement mensuel de 5 407 €.

L'échéance finale de ce plan est fixée au 20 février 2028. Cette charge est intégralement provisionnée et rattachée afin de garantir la sincérité budgétaire.

7.2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL (OBLIGATOIRE - EPCI > 10 000 HAB)

Structure des effectifs

L'effectif budgétaire au 31/12/2025 s'établit à 23 agents. La répartition par catégorie hiérarchique est la suivante :

- Employés : 3
- Agents de maitrise : 15
- Cadres : 5

Répartition Femmes – Hommes



Évolution des dépenses de personnel

La masse salariale brute (charge de personnel du CHAPITRE 012) prévue pour 2026 est estimée à 1 231 364 €, contre 1 311 773,98 € en 2025. Cette évolution est marquée par la fin de la mise à disposition d'un personnel de la CIREST et aussi par des réajustements des charges sociales.

Les motifs de départs en 2025 sont liés à un décès, un recrutement/mobilité en interne et une démission.

Durée du travail et aménagement du temps

La durée annuelle de travail de référence au sein de l'établissement est fixée à 1 607 heures, conformément à la réglementation. Le temps de travail est organisé sur la base de 35h hebdomadaires.

Travail du dimanche et des jours fériés : Conformément à la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme, l'ouverture de nos bureaux d'accueil le week-end et les jours fériés implique une organisation par roulement. Les sujétions liées à ce travail font l'objet d'un repos compensateur conformément aux accords en vigueur.

Heures supplémentaires : La politique de l'établissement privilégie la récupération et les repos Compensateur des heures supplémentaires effectuées lors des événements exceptionnels, limitant ainsi l'impact sur l'enveloppe budgétaire.

Télétravail : Un dispositif de télétravail est en place (à raison de 2 jours par semaine) pour les postes éligibles, contribuant à la qualité de vie au travail sans nuire à la continuité du service.

7.3 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M4, l'Office de Tourisme présente un programme d'investissement établi sur le principe de l'annualité.

Au regard de la nature des équipements projetés pour 2026 (renouvellement de matériel courant, informatique, aménagements légers), l'établissement ne recourra pas au mécanisme des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

Les investissements inscrits au budget 2026 constituent des opérations dites "au fil de l'eau" ou "one-shot", intégralement engagées et, pour l'essentiel, réalisées au cours de l'exercice. Aucun engagement juridique ferme n'a été contracté pour les exercices ultérieurs (2027 et suivants) à ce stade.